



Traité Avoda Zara

Michna 6 - Chapitre 2

אלו דברים של גויים אסורין, ואין איסורן איסור הניה חלב
שחלבו גוי ואין ישראל רואהו, הפת, והשמן שלהן, ושלקות.
רבי ובית דינו, התירו בשמן. כבשים שדרכן לתת בהן יין
וחומץ, וטרית טרופה, וציר שאין בו דגה, ההחליק, וקורט של
חלתית, ומלח סלקונטית הרי אלו אסורין, ואין איסורן איסור
הניה.

Les aliments suivants appartenant aux idolâtres sont interdits sans que leur interdit interdise tout autre profit. Le lait trait par des idolâtres sans qu'un israélite l'ait vu. Leur pain et leur huile. [Toutefois] Rabbi et son tribunal permettent de consommer de leur huile. Et les aliments bouillis par eux. Et les confits, pour lesquels on a coutume d'ajouter de la sauce de vin ou du vinaigre ; du triton haché menu, de la sauce [où ne surnage pas de menu poisson] ; du petit poisson de mer ('hilak), des graines d'assa faetida et du sal conditum ; tous ces aliments sont interdits, mais leur interdiction n'interdit pas d'en tirer profit.



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions